UFAP
UNSa Justice

ÉLECTIONS Professionnelles

Du 3 au 10 décembre 2026

JE VOTE UFAP UNSa Justice

L'action utile !

CSA DISP HAUTS-DE-FRANCE / CAPL

Le mot DE NOTRE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

UR UFAP UNSa JUSTICE HAUTS-DE-FRANCE

Particularités de notre région

4 200
Personnels

19
Établissements

Maisons d'arrêt saturées à plus de
200 %

5
SPIP

≈400
Vacances de postes

Thomas VAUGRAND



L'UFAP UNSa Justice force de contestation et de propositions.

Du 3 au 10 décembre 2026, votre vote sera déterminant

Chères collègues, chers collègues,

L'UFAP UNSa Justice Hauts-de-France, que j'ai l'honneur de représenter, agit chaque jour aux côtés des personnels pour défendre leurs droits et améliorer leurs conditions de travail. Notre engagement syndical ne se limite pas aux discours, **il se construit chaque jour par notre présence, nos interventions et les combats menés** quotidiennement lorsque l'administration est défaillante et oublie trop souvent celles et ceux qui portent l'institution à bout de bras.

Notre région est confrontée à une réalité que personne ne peut ignorer : **une surpopulation carcérale record,** des établissements saturés, **des carences en personnels de tous corps.** Cette situation engendre des services dégradés, des rappels incessants et des surcharges de travail conséquentes. Malgré ces difficultés, les personnels continuent d'assurer leurs missions avec courage et professionnalisme.

Face à ces constats, **l'UFAP UNSa Justice Hauts-de-France agit.** Nos interventions ont notamment permis d'obtenir la révision des organigrammes des maisons d'arrêt de Béthune et d'Arras.

Nous poursuivons également notre combat contre les projections et les livraisons par drones en exigeant la mise en place de moyens efficaces, notamment l'installation de volières sur l'ensemble des établissements.

Force de proposition, notre organisation a été la première à **revendiquer la création d'établissements spécialisés et adaptés (ESA).** Nous avons contribué à l'ouverture du QLCO de Vendin-le-Vieil ainsi qu'à la création de l'InSERRE d'Arras. Ces avancées illustrent notre volonté de construire des réponses concrètes aux enjeux de sécurité et de prise en charge.

Organisation autonome et multicatégorielle, **l'UFAP UNSa Justice défend l'ensemble des personnels, quels que soient leur corps.**

Du 3 au 10 décembre 2026, votre vote sera déterminant. **En choisissant l'UFAP UNSa Justice, vous faites le choix d'un syndicat de terrain, qui tient une ligne combative, qui assume ses positions, sans aucune compromission avec l'administration.**

Du 3 au 10 décembre 2026, choisissez l'efficacité en votant et en faisant voter les listes de l'UFAP UNSa Justice.



L'UFAP UNSa Justice ne simule pas le rapport de force, elle l'exerce ! **SEULE organisation à proposer depuis des années des formes de contestation concrètes.**

UN SYNDICAT FORT, C'EST UN SYNDICAT QUI S'ASSUME !

L'administration pénitentiaire traverse une crise sans précédent : surpopulation record, effectifs insuffisants, violences en hausse, conditions de travail dégradées, reconnaissance absente, réformes imposées sans moyens… Pendant que certains commentent, **l'UFAP UNSa Justice agit, revendique et se bat.**

Nous ne défendons ni une catégorie, ni un métier, ni un territoire, mais **TOUS les personnels. Notre combat est celui de tous.**

Nous refusons une administration qui exige toujours plus en donnant toujours moins, les réformes d'affichage et les économies faites sur ceux qui assurent chaque jour une mission essentielle.

Nous continuerons d'exiger des recrutements massifs, une vraie reconnaissance salariale et statutaire, des conditions de travail dignes et une politique construite sur les réalités du terrain.

Notre indépendance est notre force ! Voter UFAP UNSa Justice, c'est choisir l'action et un syndicalisme qui ne renonce jamais.

Le Secrétaire Général, Alexandre CABY



Vos priorités sont nos combats

LES REVENDICATIONS DE L'UFAP UNSa JUSTICE

Malgré **une surpopulation pénale exponentielle, des carences graves en effectifs tous corps confondus, des métiers qui usent, qui blessent et qui parfois tuent,** les Personnels pénitentiaires continuent à réussir là où l'ensemble de la société a échoué avant eux et cela, sans moyens, sans soutien institutionnel et sans reconnaissance.

Assez de mépris !

FACE À UN POUVOIR D'ACHAT QUI SE DÉGRADE :

Entre 2022 et 2023, le gouvernement a procédé à deux revalorisations du point d'indice de +3,5 % en juillet 2022 et de +1,5 % en juillet 2023. Ces hausses, présentées comme un effort significatif, ont été rapidement absorbées par l'inflation, qui a dépassé 10 % cumulés sur la période. ***Résultat :*** *le traitement indiciaire réel des fonctionnaires a continué de baisser, année après année. En 2026, la situation est devenue inacceptable : certains agents perçoivent un traitement indiciaire inférieur au SMIC, leur rémunération n'atteignant le minimum légal que grâce à l'indemnité différentielle. Autrement dit, l'État employeur compense artificiellement des grilles indiciaires devenues obsolètes, au lieu de les revaloriser.*

Des **grilles indiciaires ambitieuses** et largement réévaluées, la fin du recours à l'indemnité différentielle et un point d'indice indexé sur l'inflation.

Le rétablissement de la GIPA, des durées dans les échelons de 2 ans maximum en moyenne, la revalorisation de la PSS, de l'ICP, de l'IFO et de l'IFSE, le paiement des heures supplémentaires et leur défiscalisation pour tous les corps.

FACE À UNE SÉCURITÉ DÉFAILLANTE :

La **création d'Établissements Spécialisés et Adaptés** (ESA) dans chaque région et en Outre-Mer, une évaluation individualisée du potentiel de dangerosité de chaque détenu, la fin du travail isolé par la mise en place du travail en équipes mobiles et des EPI adaptés à la morphologie de chacune et de chacun. Protéger l'agent ne dispense pas d'organiser la détention !

FACE AU MANQUE CRIANT D'EFFECTIFS :

Un **recrutement massif,** des organigrammes de référence pour tous les corps avec une clause de revoyure annuelle et un **Observatoire paritaire permanent des effectifs.**

POUR LE RESPECT DES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL :

Une filière autonome de prévention, la **8e semaine de congés pour tous, l'autonomie de service** afin de remettre celui-ci dans les mains des agents et la fin des modes dégradés.

POUR LA VALORISATION DU STATUT ET DE LA CARRIÈRE :

L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique, le rétablissement des CAP pour la mobilité et l'avancement et l'élargissement du statut spécial à tous les personnels pénitentiaires.

L'UFAP UNSa JUSTICE DIT NON !

- **NON** aux 5 000 vacances de postes, tous corps et grades.
- **NON** aux heures non payées ou écrêtées.
- **NON** à l'indignité de nos conditions de travail, à la surpopulation pénale et aux 5 000 agressions annuelles
- **NON** à la contractualisation de nos métiers.

L'UFAP UNSa JUSTICE ACCUSE !

- L'administration d'inertie en matière de recrutement.
- L'administration d'organiser une forme de travail dissimulé.
- L'administration de bafouer son obligation de garantir notre santé et notre sécurité.
- L'administration de participer à la casse du service public pénitentiaire.

Un changement de CAP radical s'impose !

POUR UNE RETRAITE DIGNE DE CE NOM :

Le maintien du système de répartition, le départ à 52 ans pour les corps dits « super actifs » et 62 ans pour les corps dits « sédentaires ». L'extension du 1/5e à tous les personnels pénitentiaires. Le passage du 1/5e au 1/4e et son déplafonnement pour les personnels de surveillance.

POUR L'INSERTION ET LA PROBATION :

Une Direction autonome de l'Insertion et de la Probation et la consécration des missions des SPIP comme appartenant pleinement au domaine régalien de l'État.

POUR UNE VÉRITABLE FORMATION :

Initiale et continue, intégrée aux cycles de travail. Se former est un droit et ne doit plus coûter des heures aux agents.

POUR L'ACTION SOCIALE :

Une vraie politique du logement, des places en crèche adaptées à nos horaires et des aides à la hauteur de la détresse sociale.

POUR L'ÉGALITÉ RÉELLE EN OUTRE-MER :

La création des mêmes structures et missions qu'en Hexagone (ERIS, équipe cynotechnique, UHSI, UHSA, EPM, ESA) et la reprise des extractions judiciaires par l'administration pénitentiaire.

La seule réaction possible face à une administration qui fait la sourde oreille, c'est le COMBAT SYNDICAL !
UNIE, DYNAMIQUE et TOURNÉE VERS L'AVENIR

CSA DISP HAUTS-DE-FRANCE / CAPL

UFAP
UNSa Justice

Nos engagements en région

Du 3 au 10 décembre 2026 : votez et faites voter UFAP UNSa Justice

Chères collègues, chers collègues,

Du 3 au 10 décembre 2026, vous serez appelés à élire vos représentants du personnel. Ce scrutin est un moment démocratique essentiel. Inutile de s'étendre : vous le vivez chaque jour, nos métiers traversent une période de tensions inédites, marquée par le manque d'effectifs, la surcharge de travail et une insécurité croissante sur le terrain.

Dans ce contexte, **aucun agent ne doit rester seul face à l'Administration.** La représentation syndicale est le dernier rempart pour défendre nos acquis, protéger nos droits et en conquérir de nouveaux. Élire des représentants solides et déterminés, c'est garantir que la sécurité, les conditions de travail, les avancements soient défendus avec fermeté et détermination.

À **l'UFAP UNSa Justice des Hauts de France,** être représentant, c'est un engagement quotidien, fondé sur plusieurs principes :

- **Agir à vos côtés** pour résoudre les difficultés locales.
- **Négocier avec réalisme et fermeté** dans les instances (CSA, CAP).
- **Porter haut la voix de tous les personnels,** sans distinction de corps ou de missions.

Chaque fois que la sécurité d'un agent est menacée ou que vos conditions de travail se dégradent, nous intervenons immédiatement auprès de la Direction interrégionale. Nous ne relâchons jamais la pression tant que des réponses concrètes et protectrices ne sont pas apportées. C'est cela, l'efficacité syndicale de proximité.

Ce qui me motive à m'investir dans les Hauts-de-France, c'est une conviction profonde : redonner du sens et de la dignité à nos métiers. Ma force, c'est la connaissance du terrain. Je partage vos difficultés, vos colères, vos attentes et vos espoirs. Cette proximité nourrit ma détermination à refuser la fatalité et à exiger des moyens humains, matériels et organisationnels à la hauteur des missions confiées aux personnels de surveillance, administratifs, techniques, d'insertion et de probation.

Pour moi, l'action syndicale ne se résume pas à des discours. Elle se mesure chaque jour, au plus près des coursives et des services de notre région.

Du 3 au 10 décembre 2026 : votez et faites voter UFAP UNSa Justice

Julien NIQUET
Délégué de région

Nos actions







Unie, Dynamique, tournée vers l'avenir !

UFAP
UNSa Justice

ÉLECTIONS
Professionnelles
Du 3 au 10 décembre 2026
JE VOTE UFAP UNSa Justice

UNSa Justice
L'action utile !

Les listes

Liste CSA DISP


1
Thomas Vaugrand
BCPEN
MA Douai


2
Alain Dupriez
MAJEX
MA Arras


3
Morgan Letren
CPIP
SPIP 62, ALIP ST OMER


4
Julien Niquet
BCPEX
DISP Lille


5
Frédéric Charlet
MAJEN
MA Arras


6
Olivier Laroche
AA
MA Douai


7
Sabine Houdet
MAJEN
MA Béthune


8
Guy Bultez
CDT
CD Bapaume


9
Carine Eloy
SVTE BGD
CP Laon


10
Stéphanie Ibanez
SA
CP Maubeuge


11
Pauline Duez
CPIP
CP Annoeullin


12
Philippe Vincent
AA
DISP Lille

Liste CAPL


1
Joris Ledoux
MAJEX
CP Beauvais


2
Sébastien Raux
SVT BGD
CP Lille Loos Sequedin


3
Fabian Jacob
MAJEX
MA Arras


4
Didier Altmann
BCPEX
CP Laon


5
Nicolas Michel
SVT BGD
MA Valenciennes


6
Virginie Jamroz
SVTE BGD
CD Bapaume


7
John Cousin
SVT BGD
MA Béthune


8
Gary Laureat
SVT BGD
CP Liancourt

FLASHEZ-MOI

ET SUIVEZ-NOUS !

Unie, Dynamique, tournée vers l'avenir !

TÉLÉCHARGEZ
NOTRE APPLICATION DÈS MAINTENANT

Disponible sur App Store
Disponible sur Google play